



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 146 et 164 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2010/11	1 808 127 500
Dépenses de 2010/11	1 583 449 800
Solde inutilisé de 2010/11	224 677 700
Crédit ouvert pour 2011/12	1 689 305 500
Dépenses prévues pour 2011/12 ^a	1 583 848 700
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12	105 456 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	1 520 964 900
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	1 518 622 100

^a Montant estimatif au 29 février 2012 (voir annexe I).



I. Introduction

1. On trouvera au paragraphe 78 du présent rapport une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutirait à réduire de 2 342 800 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. On trouvera d'autres observations et recommandations dans les paragraphes qui suivent.

2. Le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est publié sous la cote A/66/718. Dans le présent document, le Comité ne traite que des ressources de la MINUAD et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lors de l'examen des propositions du Secrétaire général concernant le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/695), le Comité consultatif a tenu compte des informations fournies à la section V du projet de budget sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes [voir A/65/5 (Vol. II)] et des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice clos le 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II) (voir plus loin par. 73 à 76). En outre, le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011 est publié sous la cote A/66/719. **Le Comité consultatif continue d'insister sur l'importance des conclusions du Comité des commissaires aux comptes et réaffirme qu'il est nécessaire de donner effet aux recommandations pertinentes dans les délais prescrits par le Secrétaire général.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUAD est donnée à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Dans sa résolution 64/285, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 808 127 500 dollars (montant net : 1 776 495 100 dollars) pour le fonctionnement de la MINUAD pendant l'exercice 2010/11. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses durant l'exercice considéré était de 1 583 449 800 dollars (montant net : 1 553 041 900 dollars), laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 224 677 700 dollars (montant net : 223 453 200 dollars), soit 12,4 % de la totalité du crédit ouvert en chiffres bruts. On trouvera une analyse des écarts à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/596).

6. Les crédits ont été sous-utilisés, notamment aux rubriques suivantes :

a) Contingents (39 736 900 dollars, soit 7,6 %), essentiellement du fait que les dépenses au titre des rations ont été inférieures aux prévisions en raison de l'abaissement du plafond prévu par personne consécutif à une réduction des services

de pont aérien à destination de divers sites, de l'utilisation de stocks de mission existants, qui a rendu inutile l'achat de réserves de boîtes de ration, ainsi que de l'immobilisation et du non-déploiement de matériel majeur appartenant aux contingents, ce qui s'est traduit par des dépenses plus faibles que prévu au titre des remboursements aux gouvernements fournisseurs de contingents. Les économies sont en partie annulées par l'engagement de dépenses supplémentaires pour le remboursement aux gouvernements fournisseurs de contingents des dépenses afférentes à ces derniers, imputable au déploiement plus rapide que prévu de membres des contingents, ainsi que pour l'acheminement et le déploiement de matériel appartenant aux contingents, car il a fallu faire appel à un fournisseur de services logistiques externe (A/66/596, par. 80 et 81);

b) Unités de police constituées (19 303 500 dollars, soit 26 %) en raison essentiellement d'une réduction des dépenses effectives au titre des remboursements de matériel appartenant aux contingents, due à des coefficients plus élevés que prévu d'immobilisation et de non-déploiement de matériel majeur, et du fait que les dépenses au titre des rations ont été moindres que prévu en raison de l'abaissement du plafond par personne et de l'utilisation de stocks de rations existants, qui a rendu inutile l'achat de rations de combat (ibid., par. 83);

c) Personnel recruté sur le plan international (64 405 000 dollars, soit 24,6 %), en raison essentiellement d'une réduction des dépenses au titre des traitements nets et des dépenses communes de personnel, due à un taux de vacance de postes moyen plus élevé que prévu, qui s'explique par le taux de rotation important du personnel, et du fait que les dépenses effectives au titre des traitements et des dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions par suite de l'application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines (ibid., par. 84);

d) Installations et infrastructures (27 575 600 dollars, soit 12,4 %), en raison essentiellement d'une baisse des montants requis au titre des services de construction et de l'acquisition connexe de bâtiments préfabriqués, de matériel électrique et de fournitures pour la défense des périmètres, due aux difficultés liées à l'acquisition de terres et à la lenteur des procédures d'achat ainsi qu'à la précarité des conditions de sécurité et des infrastructures, qui ont retardé l'arrivée des sous-traitants sur les bases d'opérations et la livraison des matériaux de construction essentiels, ces facteurs ayant empêché la construction d'une partie des camps militaires et des centres de police de proximité prévus ainsi que l'exécution de certains projets liés à l'approvisionnement en eau et à l'environnement, et en raison aussi des remboursements aux gouvernements fournisseurs de contingents moins importants que prévu au titre du soutien logistique autonome et d'une réduction des achats de groupes électrogènes du fait que du matériel a été transféré d'une autre mission. Ces économies ont été annulées en partie par un dépassement au titre des carburants et lubrifiants, étant donné que l'Opération est demeurée tributaire de groupes électrogènes à forte capacité pour assurer l'alimentation en électricité et que le prix du gazole a augmenté de 12,5 % (ibid., par. 91 et 92);

e) Transports aériens (40 367 000 dollars, soit 15,4 %), en raison essentiellement d'une baisse des dépenses pour l'affrètement et l'exploitation d'aéronefs ainsi que des frais de carburant pour avion, du fait que les activités de transport aérien ont été moins importantes que prévu en raison des retards pris dans

le déploiement de la flotte aérienne de la MINUAD et de restrictions imposées au trafic aérien (ibid., par. 94);

f) Communications (13 463 400 dollars, soit 25,1 %), en raison essentiellement de l'ajournement de l'acquisition prévue d'appareils à énergie solaire du fait du retard pris dans la procédure d'achat, de l'annulation de l'acquisition prévue de centraux téléphoniques motivée par une anticipation de l'évolution technologique, et de la baisse des dépenses effectives pour l'achat de radios mobiles et de réseaux radio, consécutive à une révision des besoins opérationnels, ainsi que d'une réduction, due à des retards pris dans la procédure d'achat, des dépenses effectives au titre des pièces de rechange (ibid., par. 95).

7. Cette sous-utilisation des crédits a été annulée en partie par des dépenses plus importantes que prévu aux rubriques suivantes, notamment :

a) Personnel recruté sur le plan national (2 575 700 dollars, soit 3,9 %), en raison essentiellement d'un taux de déploiement plus élevé que prévu d'agents des services généraux recrutés sur le plan national suite à une campagne de recrutement intensive, et de l'application de barèmes des traitements révisés à compter du 1^{er} mars 2011. Le dépassement est en partie compensé par des économies réalisées au titre de la prime de risques, Khartoum, Port Soudan et El Obeid n'étant plus classés parmi les lieux d'affectation où cette prime est versée (ibid., par. 85 et 86);

b) Consultants (1 003 400 dollars, soit 492,6 %), du fait que la MINUAD a dû faire appel à des services de consultants dans des domaines spécialisés et essentiels dans lesquels elle ne disposait pas de personnel ayant les compétences requises, alors qu'aucun crédit n'avait été prévu au budget à cet effet. Au cours de l'exercice considéré, des consultants ont été engagés (pour des activités autres que la formation) aux fins suivantes : appui technique et fourniture d'orientations politiques pour le processus de paix de Doha; mise en œuvre de projets à effet rapide; recherche, conservation, gestion des ressources en eau; hygiène du milieu et information (ibid., par. 89);

c) Voyages (4 839 000 dollars, soit 107,9 %), en raison essentiellement de l'augmentation du nombre de voyages entrepris à l'intérieur de la zone de l'Opération, en particulier des voyages non prévus au titre de la gestion de crises liées à des prises d'otages, de questions humanitaires et d'activités de relèvement, d'une multiplication des activités du personnel en uniforme entreprises en relation avec l'accompagnement de matériel appartenant à l'ONU, l'inspection de munitions et d'explosifs et l'appui au désarmement et à la démobilisation des combattants; d'un renforcement de l'appui logistique, administratif et fonctionnel fourni aux bases d'opération; et de l'augmentation du nombre de voyages effectués hors de la zone de l'Opération pour des activités de médiation et des consultations politiques dans le cadre du processus de paix de Doha ainsi que des visites d'inspection avant déploiement (ibid., par. 90).

8. Comme indiqué plus haut au paragraphe 5, 87,6 % du budget approuvé a été consacré à la réalisation des activités prescrites, à savoir, la protection des civils; la fourniture d'un appui au processus de paix; la participation de la société civile aux activités de paix, la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme ainsi que l'aide humanitaire et le relèvement rapide. Le Comité consultatif constate également que les principaux facteurs externes ayant influé sur l'exécution du budget étaient un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour les militaires et le personnel

de police, une réduction des dépenses au titre des rations et un taux de vacance de postes effectif supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international, les retards pris dans les projets de construction et le non-déploiement de sept aéronefs.

9. S'agissant des progrès réalisés dans la promotion du processus de paix au cours de l'exercice, il est indiqué au paragraphe 43 du rapport sur l'exécution du budget que le Médiateur conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a tenu des consultations avec les parties au conflit et avec des représentants de la société civile dans l'espoir de parvenir à un accord de paix global. Il est également indiqué que les consultations et la médiation entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice ont abouti à la signature, le 14 juillet 2011, d'un accord sur l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour. Au cours de l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a appris que le principal instrument d'application du Document de Doha était l'Autorité régionale pour le Darfour récemment créée qui, d'après le Représentant du Secrétaire général, offrait à la MINUAD de nouvelles possibilités d'aider le Soudan à faire bénéficier concrètement la population du Darfour des retombées de la paix. Il a été en outre indiqué que la MINUAD avait entrepris d'apporter, le cas échéant, un soutien technique et logistique à l'Autorité régionale pour le Darfour, encore novice, afin d'empêcher la déstabilisation d'une paix fragile. Il a été indiqué par ailleurs que la MINUAD s'employait, en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies, à définir les domaines où l'Autorité avait besoin d'une assistance et à veiller à la mise en œuvre du Document de Doha.

10. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/695), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/66/596) au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif a été informé que le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUAD depuis sa création s'établissait à 7 981 371 000 dollars au 21 mars 2012. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 7 696 716 000 dollars, le montant restant dû se chiffrant donc à 284 655 000 dollars. Au 19 mars 2012, après comptabilisation d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 296 504 000 dollars (ne couvrant pas les remboursements aux pays fournisseurs de contingents), les liquidités disponibles de l'Opération s'établissaient à 727 596 000 dollars. **Le Comité consultatif prend note de la situation de trésorerie favorable de l'Opération.**

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2011, 22 270 000 dollars étaient dus au titre des contingents. Il a également été indiqué que ce montant correspondait au règlement de toutes les demandes de remboursement jusqu'en novembre 2011. Il a été indiqué par ailleurs qu'en mars 2012, un montant total de 71 810 526 dollars avait été versé pour régler les demandes de remboursement portant sur la période allant de décembre 2011 à février 2012. En outre, le Comité a appris qu'au 31 décembre 2011, 67 630 000 dollars étaient dus au titre du matériel appartenant aux contingents et que ce montant correspondait au

règlement de toutes les demandes de remboursement du matériel appartenant aux contingents jusqu'en septembre 2011 et qu'en mars 2012, des paiements d'un montant total de 42 693 837 dollars avaient été effectués pour régler les demandes certifiées jusqu'en décembre 2011. Il a été par ailleurs précisé qu'au 31 décembre 2011, 58 mémorandums d'accord portant sur le matériel appartenant aux contingents avaient été signés et trois étaient à l'état de projet. **Le Comité consultatif demande instamment que les mémorandums d'accord en instance soient définitivement mis au point dès que possible.**

13. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé que, depuis la création de la MINUAD, 57 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 2 123 000 dollars et qu'un montant de 1 048 000 dollars avait été engagé pour financer les 31 demandes en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance de règlement seront réglées dans les meilleurs délais.**

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2012, les chiffres de l'exercice 2011/12 concernant l'occupation des postes de la MINUAD s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Observateurs militaires	260	232	10,8
Contingents	19 295	17 939	7,0
Police des Nations Unies	3 772	2 940	22,1
Unités de police constituées	2 660	2 233	16,1
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	1 267	1 078	14,9
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	185	136	26,5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	3 181	2 773	12,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	22	17	22,7
Personnel recruté sur le plan national	15	12	20,0
Volontaires des Nations Unies	616	477	22,6
Personnel fourni par des gouvernements	6	2	66,7

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

15. Au cours de l'examen du projet de budget présenté par le Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que le fait que les visas avaient été délivrés avec retard ou refusés avait sensiblement contribué à retarder le déploiement de personnel. Il a été indiqué qu'au 29 février 2012, 832 demandes de visas étaient en instance (520 pour des membres de la Police des Nations Unies, 101 pour des sous-traitants, 96 pour du personnel militaire, 76 pour des Volontaires des Nations Unies et 39 pour du personnel recruté sur le plan international). Il a également été indiqué qu'afin de faire face à la charge de travail, les fonctionnaires de certaines sections

s'étaient acquittés des fonctions correspondant à ces postes, en plus de celles qui leur étaient normalement confiées. Ayant demandé des prévisions, le Comité a été en outre informé que le recrutement de personnel national pour pourvoir ces postes ne permettrait pas de régler le problème car il était difficile de trouver des candidats qualifiés sur le plan national.

16. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et des projections de l'exercice 2011/12 (voir annexe I). Au 29 février 2012, les dépenses s'élevaient à 1 143 683 100 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 1 583 848 700 dollars, alors que le montant brut du crédit ouvert était de 1 689 305 500 dollars, laissant un solde inutilisé estimé à 105 456 800 dollars (6,2 %).

17. Au cours de l'examen du projet de budget présenté par le Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses de l'exercice 2011/12 ont fait apparaître des gains d'efficacité prévus, dont le montant prévu s'élevait à 40,2 millions de dollars, en raison notamment de la suppression de deux aéronaves dans la flotte aérienne de la MINUAD (1 IL-76 et 1 Mi-8) (19,8 millions de dollars); du recours aux transports terrestres pour la livraison des rations et de l'eau en bouteilles (14,7 millions de dollars); et de la réduction des frais de voyage au titre de la formation, un plus grand nombre de cours étant dispensés à l'intérieur de la zone de l'Opération (882 800 dollars). **Le Comité consultatif prend note des mesures d'économie prises par l'Opération et compte que le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2011/12 indiquera que ces économies ont été effectivement réalisées.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

A. Mandat et résultats prévus

18. Le Conseil de sécurité a créé le mandat de la MINUAD par sa résolution 1769 (2007). La plus récente prorogation de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2003 (2011). Comme il est indiqué au paragraphe 2 du rapport sur le projet de budget (A/66/695), la MINUAD a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUAD contribuera, au cours de l'exercice budgétaire 2012/13, à un certain nombre de réalisations définies dans les tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui comprennent les composantes ci-après : processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement; et appui.

19. Le Secrétaire général signale que la structure hiérarchique de la MINUAD repose sur l'unité de commandement et de contrôle et sur une chaîne de commandement unique. Comme il est précisé aux paragraphes 5 et 6 du rapport sur le projet de budget (A/66/695), le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU est chargé de l'administration générale de la mission, supervise l'exécution de son mandat et assure la gestion et le fonctionnement de la mission. Le Représentant spécial

conjoint applique les directives stratégiques émanant du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et rend compte, par leur intermédiaire, au Secrétaire général de l'ONU et au Président de la Commission de l'Union africaine. Le commandant de la force et le chef de la police, tous deux nommés par l'Union africaine en consultation avec l'ONU, relèvent du Représentant spécial conjoint et dirigent respectivement les activités militaires et policières de l'Opération hybride.

20. Au paragraphe 7 de son rapport, le Secrétaire Général précise que l'Équipe conjointe d'appui à la médiation bénéficie du soutien de la MINUAD. Le Médiateur en chef conjoint, qui dirige l'Équipe conjointe, rend compte au Secrétaire général de l'ONU par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et au Président de la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Commissaire à la paix et à la sécurité. Il travaille en liaison étroite avec le Représentant spécial conjoint, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et d'autres parties prenantes compétentes. Il est chargé de gérer l'initiative de dialogue politique et de médiation engagée par l'ONU et l'Union africaine en direction des parties au conflit du Darfour afin de trouver une solution politique globale au conflit.

B. Ressources nécessaires

21. Le budget proposé pour la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 1 520 964 900 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 495 711 200 dollars), soit une réduction de 168 340 600 dollars (10 %) en chiffres bruts par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2011/12 (1 689 305 500 dollars). Le Comité consultatif note que, si l'on compare le montant du projet de budget au montant des dépenses prévues pour l'exercice 2011/12 (1 583 848 700 dollars) (voir par. 16 plus haut), la réduction proposée s'élève à 62 883 800 dollars. Cette réduction correspond principalement à une diminution des ressources prévues au titre des contingents (39 569 700 dollars), de la Police des Nations Unies (19 700 900 dollars), des installations et infrastructures (32 511 700 dollars) et des transports aériens (59 075 600 dollars), partiellement compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national (25 527 400 dollars). Les ressources financières nécessaires et une analyse des variations figurent aux sections II et III, respectivement, du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/66/695).

22. Le projet de budget doit couvrir le déploiement de 260 observateurs militaires, 19 295 membres des contingents, 3 772 agents de la Police des Nations Unies, 2 660 membres d'unités de police constituées, 1 286 fonctionnaires recrutés sur le plan international [dont 22 devant occuper des postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 3 376 agents recrutés sur le plan national [dont 15 devant occuper des postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 616 Volontaires des Nations Unies et 6 fonctionnaires fournis par des gouvernements. Le projet de budget prévoit une réduction de 3 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 5 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. Au paragraphe 28 de son rapport sur le projet de budget pour l'exercice 2012/13, le Secrétaire général précise que la MINUAD procédera prochainement à un examen exhaustif de sa dotation en

effectifs, dont les résultats seront pris en compte, ainsi que les modifications proposées, dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	260	260	–
Contingents	19 295	19 295	–
Police des Nations Unies	3 772	3 772	–
Unités de police constituées	2 660	2 660	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

23. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève en chiffres bruts à 711 613 700 dollars, ce qui représente une réduction de 69 127 100 dollars, soit 8,9 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2011/12 (780 740 800 dollars). La variation s'explique essentiellement par une réduction de 39 569 700 dollars (7,5 %) des besoins relatifs aux éléments suivants : le remboursement des dépenses afférentes aux membres des contingents, étant donné les crédits ouverts pour l'exercice 2011/12 au titre du versement à titre exceptionnel d'un montant supplémentaire unique aux pays qui fournissent des contingents, conformément à la résolution 65/289 de l'Assemblée générale; les frais de voyage pour la relève, grâce à l'utilisation des moyens aériens de la mission pour la relève des contingents des pays voisins (Éthiopie, Kenya, République-Unie de Tanzanie et Rwanda) au lieu de vols commerciaux affrétés; et les rations, en raison de l'abaissement de leur coût maximum par personne (A/66/695, par. 83).

24. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 reposent sur des coefficients de déploiement de 25 % pour les observateurs militaires, de 8 % pour les contingents, de 25 % pour la Police des Nations Unies et de 16 % pour les unités de police constituées, contre 10 %, 8 %, 17 % et 10 %, respectivement pour l'exercice précédent. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que plusieurs facteurs expliquaient la variation entre le taux prévu et le taux effectif de déploiement constaté en 2010/11. Pour les militaires et le personnel de police en particulier, les déploiements prévus n'ont pas pu être menés à bien principalement du fait des retards enregistrés dans la délivrance des visas aux observateurs, du manque de préparation d'une unité de police constituée, de la réaffectation d'une unité de police constituée à une autre mission et du refus du Gouvernement soudanais de délivrer des visas à une autre unité de police constituée. Il a également été relevé que le Gouvernement avait signifié à la MINUAD sa préférence pour des agents arabophones de la Police des Nations Unies, ce qui avait entraîné l'annulation de déploiements prévus et exigé de nouveaux appels aux États Membres arabophones à mettre à disposition du personnel de police supplémentaire.

Évaluation du personnel en tenue

25. Lors de l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'en application de la résolution 2003 (2011) du Conseil de sécurité une évaluation du personnel en tenue de la MINUAD avait été réalisée de novembre 2011 à février 2012, en coordination avec l'Union africaine, principalement afin d'assurer une utilisation optimale des ressources de l'Opération hybride à l'appui de l'exécution de son mandat, compte étant tenu de l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique et humanitaire au Darfour. Le Comité a été informé que le Secrétaire général soumettrait les conclusions de l'évaluation au Conseil de sécurité et que, si ce dernier entérinait les propositions du Secrétaire général, les effectifs du personnel en tenue de la MINUAD seraient réduits de 5 940 personnes (23 %) et ramenés à 20 047 éléments (15 355 membres des contingents, 2 312 éléments de la Police des Nations Unies et 2 380 membres d'unités de police constituées), ce qui entraînerait une réduction nette des dépenses d'un montant d'environ 76,1 millions de dollars durant l'exercice biennal 2012/13. **Le Comité consultatif compte que l'Assemblée générale sera informée des incidences financières et administratives, pour l'exercice biennal 2012/13, de toute décision du Conseil de sécurité relative à l'évaluation du personnel en tenue (voir également le paragraphe 30 ci-après).**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	1 267	1 264	(3)
Personnel recruté sur le plan national ^a	3 366	3 361	(5)
Emplois de temporaire ^b	37	37	–
Volontaires des Nations Unies	616	616	–

^a Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

26. Les ressources demandées au titre du personnel civil pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 317 101 200 dollars, soit une augmentation de 28 840 200 dollars (10 %) par rapport au montant alloué pour 2011/12 (288 261 000 dollars). Cette augmentation est essentiellement imputable aux éléments ci-après : une augmentation de 5 743 900 dollars (2,8 %) au titre du personnel recruté sur le plan international, principalement du fait de l'application de la méthode de calcul des traitements et des dépenses communes de personnel stipulée dans la résolution 66/235 de l'Assemblée générale; une augmentation de 25 527 400 dollars (51,6 %) au titre du personnel recruté sur le plan national, essentiellement due à la révision du barème des traitements applicable aux administrateurs et aux agents des services généraux recrutés sur le plan national à compter de mars 2011; et l'application d'un taux de vacance plus faible pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (13 % contre 20 % en 2011/12). Cette augmentation est en partie compensée par les éléments suivants : une réduction de 2 137 000 dollars (7,5 %) au titre des Volontaires des Nations Unies, due principalement au fait qu'aucun crédit n'est prévu pour les frais de voyage pour les congés de détente, conformément à la

résolution 65/248 de l'Assemblée générale, les vols réguliers à destination d'Entebbe devant être assurés grâce aux moyens aériens de la MINUAD; et une réduction de 294 100 dollars (5,5 %) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui s'explique essentiellement par l'application d'un abattement de 20 % au titre des délais de recrutement du personnel recruté sur le plan international. Ces réductions sont en partie compensées par l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national, du fait de la révision du barème des traitements. Le Comité consultatif a formulé des observations plus détaillées sur la méthode de calcul des dépenses communes de personnel dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/66/718).

27. Les taux de vacance de postes suivants ont été appliqués aux dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2012/13 : 15 % pour le personnel recruté sur le plan international; 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national; 20 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur les plans national et international; et 25 % pour les emplois de temporaire (administrateurs et agents des services généraux recrutés sur les plans international et national). À l'exception du taux de vacance de postes de 13 % appliqué aux agents des services généraux recrutés sur le plan national (contre 20 % pour l'exercice biennal 2011/12) et du taux de 20 % appliqué au personnel temporaire recruté sur le plan international (contre 10 % en 2011/12), les taux de vacance de postes restent généralement inchangés pour 2012/13 par rapport à l'exercice précédent.

28. Comme il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride (A/66/695, par. 20) et dans le rapport sur le projet de budget (A/66/695, par. 27), le recrutement et la rétention de personnel hautement qualifié pour servir au Darfour demeurent problématiques. Le Secrétaire général signale qu'en janvier 2012, 264 candidats avaient refusé des offres de nomination et 537 personnes avaient mis fin à leurs fonctions, ce qui portait à 11 personnes par mois le taux de rotation du personnel depuis le début de l'Opération. Le Secrétaire général indique, par ailleurs, que l'Opération continuera de s'attacher à accélérer les recrutements et à pourvoir les postes vacants d'agent recruté sur les plans national et international, en recourant aux listes de candidats présélectionnés, en élargissant ses recherches et en améliorant les conditions de vie sur place pour attirer le personnel et l'inciter à rester.

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les retards enregistrés dans la délivrance des visas (voir également le paragraphe 24 ci-dessus), les conditions climatiques difficiles, les conditions de sécurité, l'isolement et l'état des installations sanitaires, ainsi que l'absence, sur les listes de candidats présélectionnés, de personnes susceptibles d'occuper des postes dans des domaines tels que celui des droits de l'homme, qui exigent une bonne connaissance de l'arabe, avaient contribué à la hausse des taux de vacance de postes. **Le Comité consultatif rappelle la préoccupation et l'opinion qu'il avait formulées concernant les difficultés qu'éprouvait la MINUAD à attirer et à retenir un personnel qualifié et les répercussions de cette situation sur l'exécution du mandat de la Mission (A/65/743/Add.13), par. 37 et 38). Il note que l'achèvement de la construction, au titre de l'indemnité de subsistance (missions), de bâtiments destinés à loger 1 500 agents a amélioré les conditions de vie du personnel (A/66/596, par. 24). Le Comité consultatif exhorte donc la MINUAD a redoubler d'efforts pour surmonter les autres problèmes qui font obstacle au recrutement et au maintien**

d'un personnel qualifié et à en faire rapport dans le cadre du prochain rapport sur l'exécution du budget.

30. Lors de l'examen du projet de budget du Secrétaire général, le Comité a reçu, à sa demande, une liste de 190 postes vacants de fonctionnaire recruté sur le plan international au 31 janvier 2012, dont 150 étaient vacants depuis au moins une année. Si, d'après les informations fournies, la plupart des postes en étaient à un stade avancé de la procédure de recrutement, le Comité note que 98 d'entre eux étaient vacants depuis plus de deux ans, tandis que 5 étaient vacants depuis quatre ans, pour les raisons évoquées aux paragraphes 28 et 29 ci-dessus. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la situation des vacances de postes à la MINUAD. Par ailleurs, il réitère sa position selon laquelle il conviendrait de déterminer s'il y a lieu de maintenir des postes vacants depuis deux ans ou plus.** Le Comité a formulé des recommandations spécifiques sur la question des postes restés longtemps vacants dans le cadre de son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/66/718) (voir également le paragraphe 25 ci-dessus).

Recommandations relatives aux postes et aux emplois de temporaire

31. Le Secrétaire général propose une réduction globale nette de 8 postes à la MINUAD, y compris la suppression de 3 postes d'agent recruté sur le plan international et de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, ainsi que le transfert de 39 postes (32 postes d'agent recruté sur le plan international et 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre de services régional à Entebbe (Ouganda). Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs sont récapitulées à l'annexe II du présent rapport.

Suppressions

32. Le Secrétaire général propose la suppression des huit postes suivants :

a) Le poste de chef du Bureau de liaison de Khartoum (D-2) [composante 1 (Processus de paix)], dans le cadre d'une modification du tableau d'effectifs liées à une rationalisation des méthodes de travail du Bureau, comme suite au départ de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (A/66/695, par. 43) (voir également par. 69 et 70 ci-après);

b) Un poste de fonctionnaire des finances à la Section des finances des Services administratifs [composante 5 (Appui)]. Ce poste n'est plus jugé nécessaire du fait de la rationalisation et de l'intégration des fonctions découlant de l'examen des effectifs nécessaires à la Section des finances et compte tenu de la synergie de la Section et du Centre régional (A/66/695, par. 57);

c) Deux postes d'assistant financier (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la Section des finances des Services administratifs [composante 5 (Appui)]. Ces postes ne sont plus jugés nécessaires pour les raisons évoquées à l'alinéa b) ci-dessus (ibid., par. 57);

d) Un poste d'assistant aux voyages (Service mobile) à la Section des ressources humaines des Services administratifs [composante 5 (Appui)]. Ce poste n'est plus jugé nécessaire comme suite à un examen des fonctions de la Section des

ressources humaines qui a pris en compte les services administrés depuis le Centre régional et a conduit à une rationalisation des procédures, des responsabilités et des tâches prévues (ibid., par. 58);

e) Deux postes d'assistant à la gestion des ressources humaines (agents des services généraux recrutés sur le plan national), à la Section des Ressources humaines des Services administratifs [composante 5 (Appui)]. Ces postes ne sont plus jugés nécessaires compte tenu des raisons évoquées à l'alinéa d) ci-dessus (ibid., par. 58);

f) Un poste d'assistant aux voyages (agent des services généraux recruté sur le plan national), à la Section des Ressources humaines des Services administratifs [composante 5 (Appui)]. Ce poste n'est plus jugé nécessaire compte tenu des raisons évoquées à l'alinéa d) ci-dessus (ibid., par. 58).

Transferts

33. Comme indiqué au paragraphe 31 ci-dessus, le Secrétaire général propose le transfert de 39 postes, dont 13 de la Section des finances (2 P-4, 10 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et 26 de la Section des ressources humaines (3 P-3, 17 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Centre de services régional, dans le cadre d'une rationalisation et d'une intégration des fonctions s'inscrivant dans la stratégie globale d'appui aux missions (voir également le paragraphe 64 ci-après). Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs sont récapitulées à l'annexe II du présent rapport.

34. Sous réserve des observations qu'il formule au paragraphe 64 ci-après, le Comité consultatif n'émet pas d'objection aux suppressions et aux transferts de postes proposés par le Secrétaire général.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué 2011/12</i>	<i>Montant proposé 2012/13</i>	<i>Variation</i>
620 303 700	492 250 000	(128 053 700)

35. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 492 250 000 dollars, ce qui représente une baisse de 128 053 700 dollars (20,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice précédent. Cette baisse résulte principalement de dépenses moins élevées que prévu aux rubriques installations et infrastructures, transports terrestres, transports aériens, communications, informatique, et fournitures, services et matériel divers, partiellement compensées par la hausse de celles prévues pour les consultants et les voyages.

Consultants

36. Le montant estimatif des dépenses prévues à la rubrique Consultants pour l'exercice 2012/13 s'élève à 477 000 dollars, ce qui représente une hausse de 292 500 dollars, soit 158,5 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice précédent. Au paragraphe 93 de son rapport sur le projet de budget, le

Secrétaire général indique que cette variation s'explique principalement par les dépenses supplémentaires qu'il sera nécessaire d'engager à cette rubrique d'une part pour renforcer les capacités de la MINUAD en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de désarmement, démobilisation et réintégration financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, à la création d'un comité directeur mixte pour le Darfour et à l'élaboration d'un plan de relèvement rapide ainsi qu'au renforcement de la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies pour leurs activités humanitaires conjointes, et d'autre part en ce qui concerne la conception et la définition des processus-métier, l'assurance qualité, la gestion des risques et l'adoption des normes de l'Organisation internationale de normalisation.

37. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la raison pour laquelle on faisait de plus en plus appel à des consultants était que l'on ne disposait pas, en interne, du savoir-faire requis pour certaines activités essentielles. Il a aussi été informé du fait que les dépenses opérationnelles récurrentes du Centre de services régional étaient financées au moyen d'une contribution répartie au prorata entre toutes les missions clientes, d'où un montant de 159 100 dollars pour les services de consultants dans les domaines de la conception et de la définition des processus-métier. Pour ce qui est des consultants en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration et pour les questions humanitaires, il a été indiqué que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et la Section de l'aide humanitaire ne disposaient pas des capacités suffisantes, en termes de ressources humaines et de savoir-faire; pour fournir un appui dans ces domaines essentiels. Il a aussi été précisé que les consultants viendraient en renfort du personnel de ces sections. **Le Comité consultatif estime que l'Opération devrait exploiter davantage les ressources humaines dont elle dispose en interne pour ses activités de base, afin de ne pas trop dépendre du savoir-faire extérieur. Il est aussi d'avis que certaines activités d'aide humanitaire pour lesquelles il a été proposé de faire appel à des consultants pourraient être réalisées avec la coopération des organismes participant à l'équipe de pays des Nations Unies. À ce titre, le Comité consultatif recommande de réduire de 200 000 dollars le montant estimatif des dépenses de consultants pour 2012/13.**

Voyages en mission

38. Le montant estimatif des dépenses au titre des voyages en mission pour l'exercice 2012/13 s'élève à 6 256 700 dollars, ce qui représente une hausse de 1 571 800 dollars (33,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice précédent. Aux paragraphes 94 et 95 de son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que la variation s'explique essentiellement par l'augmentation des besoins au titre des frais de voyage, compte tenu de l'expérience récente et des voyages prévus, en particulier pour les consultations politiques avec les parties au conflit et les groupes de la société civile à l'appui du processus de paix, ainsi que pour que les bureaux d'appui et de fond puissent offrir leurs services aux équipes de l'Opération qui se trouvent dans des zones reculées. Pour ce qui est des voyages liés aux formations, il est précisé au paragraphe 95 que l'augmentation des besoins est essentiellement due aux difficultés rencontrées pour obtenir des visas pour les formateurs venus de l'extérieur, les demandes étant souvent traitées avec retard ou rejetées.

39. S'étant enquis à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la majorité des voyages en dehors de la zone de la mission avaient été effectués : dans le cadre

des activités liées au processus de paix et de l'aide technique fournie à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation composée de parties prenantes du Darfour et de représentants participants aux pourparlers de paix de Doha; au Siège de l'ONU, pour participer aux réunions et consultations bilatérales, notamment avec le Conseil de sécurité et le Département de l'appui aux missions; et à l'occasion des réunions de la Commission et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, y compris de réunions tripartites. **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation de 33,6 % des ressources demandées pour les voyages. Tout en étant conscient que les voyages sont indispensables à la mise en œuvre des activités prioritaires de la MINUAD et à la résolution des questions toujours en suspens dans le cadre du processus de paix, il exhorte néanmoins la MINUAD à bien mesurer ses demandes de crédits pour les voyages.**

Installations et infrastructures

40. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2012/13 s'élève à 144 629 000 dollars, ce qui représente une baisse de 32 511 700 dollars (18,4 %) par rapport au crédit de 177 140 700 dollars ouverts pour l'exercice précédent. Comme indiqué aux paragraphes 96 et 97 du rapport sur le projet de budget, la variation tient essentiellement à la baisse des besoins en ce qui concerne les services de construction, compte tenu de l'achèvement prochain de projets pluriannuels et à la stratégie de l'opération consistant à employer des ressources internes et des moyens militaires; à l'acquisition en 2011/12 de matériel important, tels que des réservoirs et fosses septiques, du matériel électrique, du matériel de défense sur le terrain, des générateurs, des appareils de traitement des eaux et des installations préfabriquées; et aux remboursements au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, compte tenu du matériel déployé sur le terrain et de l'application d'un coefficient pour délais de déploiement plus élevé pour l'exercice 2012/13. Il est précisé en outre que les prévisions de dépenses pour les services de construction tiennent compte des dépenses d'équipement nécessaires pour achever les travaux et amener la MINUAD à sa pleine capacité, en faisant fond sur les investissements substantiels consentis les années précédentes.

41. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu des précisions concernant les nouveaux projets de construction pluriannuels devant se terminer au cours de l'exercice 2012/13 et d'un coût estimatif de 21,85 millions de dollars, dont 17 millions de dollars pour des projets de génie et 4,85 millions de dollars pour des projets environnementaux. En ce qui concerne la lenteur de l'exécution des projets de construction d'aérodromes, le Comité a été informé que la progression avait été freinée par des différends concernant le droit de propriété des terrains affectés à ces projets, et par la lenteur avec laquelle le Gouvernement intervenait pour les régler. Le Comité a aussi été informé d'un cas, à Sortoni, où un terrain avait déjà été attribué mais où la construction n'avait pas pu commencer pour raisons de sécurité. On trouvera un calendrier détaillé des projets de construction devant se terminer en 2012/13 à l'annexe III du présent rapport.

42. Le Comité consultatif a également été informé que le Gouvernement avait accepté de céder des terrains à la MINUAD au sein des aéroports de ses trois principaux secteurs d'implantation, à savoir à Al-Fasher (Darfour-Nord), Nyala (Darfour-Sud) et El Geneina (Darfour-Ouest), pour qu'y soient construits des terminaux et des aires de trafic réservés aux appareils de la MINUAD et à ses

activités de contrôle des opérations aériennes et des mouvements. À l'aéroport d'Al-Fasher, bien qu'un terrain ait été fourni pour le terminal et que celui-ci soit déjà opérationnel, les forces armées ont refusé d'évacuer le terrain réservé à l'aire de trafic, et aucun autre emplacement n'a été prévu. À l'aéroport de Nyala, un terrain a été mis à disposition pour les vols de la MINUAD, dont le terminal est lui aussi opérationnel, mais l'aire de trafic est toujours en construction et doit encore être recouverte de bitume. Au nouvel aéroport d'El Geneina, un terrain a été fourni pour le futur terminal de la MINUAD, qui devrait être terminé en 2012.

43. Le Comité consultatif prend note des projets de construction et d'ingénierie restant à mettre en œuvre pendant l'exercice à venir, ainsi que des difficultés rencontrées par la MINUAD pendant l'exercice en cours. Il compte que l'Opération surveillera de près leur exécution afin de faire en sorte qu'ils soient terminés dans les temps. Il estime aussi que le Siège devrait apporter un soutien et assurer un suivi plus directs pour s'assurer de la planification et de la mise en œuvre effectives des grands projets de construction des opérations de maintien de la paix (voir par. 45 ci-dessous). Le Comité fait d'autres observations sur ces projets dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/66/718).

Projet de centres de police de proximité

44. Parmi les projets de construction pluriannuels devant être achevés au cours de l'exercice 2012/13, le Secrétaire général mentionne, au paragraphe 20 de son rapport (A/66/695), la construction de 70 centres de police de proximité dotés de dispositifs de sécurité renforcés. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 25 centres avaient déjà été construits (4 en 2008/09, 11 en 2009/10, 4 en 2010/11 et 6 en 2011/12), et que 11 autres devraient être finis en 2011/12; le nombre de projets de centres terminés à la fin de l'exercice sera donc de 36. Il lui a aussi été indiqué que sur les 34 centres qui restaient à construire, 12 centres prioritaires seraient construits en 2012/13 grâce aux capacités internes, sur des terrains qui ont déjà été acquis; le coût matériel a été ramené à 100 000 dollars par centre, ce qui représentera des économies de 312 500 dollars par centre. La construction des 22 centres restants a été reportée, en attendant que les problèmes de terrains et de sécurité soient résolus. Le Comité note cependant que d'après le paragraphe 23 du rapport sur l'exécution du budget de 2010/11, sur les 70 centres prévus, 50 sont effectivement opérationnels du fait de l'implantation de certains sur les bases d'opérations existantes. **Le Comité consultatif s'inquiète de la lenteur avec laquelle le projet de centres de police de proximité progresse et exhorte la MINUAD à intensifier autant que possible ses efforts pour terminer la construction des centres restants.**

Construction de logements pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance

45. Le Comité consultatif rappelle les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant la construction de logements supplémentaires, par rapport au projet de départ, pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance [A/66/5 (Vol. II), chap. II, par. 97 b)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun projet de logement spécial pour le Représentant spécial conjoint n'avait été prévu dans le cahier des charges de départ. Il lui a aussi été expliqué que lorsque l'on s'était aperçu de cette omission, il avait été décidé

d'ajouter à la conception globale du projet un complexe résidentiel sécurisé pour le Représentant spécial conjoint et son équipe de protection rapprochée, constituée de quatre agents de sécurité, en tenant dûment compte des besoins particuliers que lui conférait le statut de chef de mission (conditions d'intimité et de sécurité, et espace nécessaire aux activités de représentation). Le Comité a été informé du fait que, de l'avis de la MINUAD, la modification du cahier des charges relevait de son pouvoir discrétionnaire et n'avait pas nécessité l'approbation du Siège dans la mesure où elle ne portait pas à grandes conséquences. Il a aussi été informé que quatre avenants au contrat original avaient été signés, et qu'un cinquième, concernant surtout les travaux de finition, serait finalisé à l'issue des négociations en cours. Le coût total des travaux de construction supplémentaires s'était élevé à 613 614 dollars, dont 446 345 dollars pour la résidence du Représentant spécial conjoint et 169 269 dollars pour le logement de son équipe de protection rapprochée. Les meubles correspondants avaient été achetés sur place pour un montant total, transport compris, de 61 804 dollars. **Le Comité consultatif prend note avec inquiétude des conclusions du Comité des commissaires aux comptes et regrette que le projet de logement pour le Représentant spécial conjoint n'ait pas figuré dans le projet de logements de départ. Il compte qu'un examen de la situation fera ressortir les problèmes de comptabilité soulevés.**

Transports aériens

46. Le montant estimatif des dépenses de transports aériens pour l'exercice 2012/13 s'élève à 204 030 000 dollars, ce qui représente une baisse de 59 075 600 dollars (22,5%), par rapport aux crédits ouverts à l'exercice précédent. Comme indiqué au paragraphe 99 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget, la variation observée s'explique essentiellement par le fait que les ressources nécessaires à la location et à l'utilisation d'hélicoptères ont diminué, étant donné que la flotte de l'Opération a été réduite de sept hélicoptères et que le nombre d'heures de vol inscrites au budget est donc tombé de 22 739 heures en 2011/12 à 17 580 heures; cette variation tient également à la baisse des ressources prévues pour la location et l'utilisation d'avions, les nouveaux contrats conclus étant moins coûteux que les précédents – même si ces économies sont en partie compensées par l'augmentation du nombre d'heures de vol inscrites au budget (9 560 contre 8 580 heures en 2011/12) résultant de la reconfiguration de l'utilisation de la flotte.

47. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations sur le nombre d'heures de vol mensuel généralement effectué par chaque appareil, ainsi que sur le nombre mensuel de jours de vol de ces appareils (voir le tableau ci-dessous).

<i>Type d'appareil</i>	<i>Nombre de jours d'immobilisation involontaire</i>	<i>Nombre de jours où aucune sortie n'est nécessaire</i>	<i>Nombre de jours de vol</i>
LJ-60	–	21	10
B-737-524	2	5	24
Let-410 (2)	1	23	38
BE-1900	8	6	17
CRJ-200 (2)	–	24	38
DHC-8	–	5	26

Type d'appareil	Nombre de jours d'immobilisation involontaire	Nombre de jours où aucune sortie n'est nécessaire	Nombre de jours de vol
MD-83	3	16	12
IL-76	1	23	7
Hélicoptère de transport Mi-8 (22)	63	208	419
Hélicoptère d'évacuation sanitaire aérienne Mi-8 (3) ^a	5	71	17
Hélicoptère de transport Mi-8 (2)	29	33	–
Hélicoptère de combat Mi-8 (5)	95	60	–

^a Appareils destinés aux évacuations sanitaires aériennes, prêts à décoller à tout moment en tant que de besoin. Les appareils militaires sont envoyés en mission en fonction des besoins du commandant de la Force/la composante sécurité de l'opération après autorisation du Gouvernement soudanais.

48. Le Comité a aussi été informé que la fréquence à laquelle les appareils décollaient vides ou en deçà de leur pleine capacité dépendait des besoins en matière d'appui opérationnel et logistique. Il a par exemple été indiqué que si un groupe électrogène tombait en panne dans une base d'opérations, une équipe de mécaniciens ou de réparateurs devait être envoyée au plus vite pour que les rations réfrigérées des contingents ne soient pas perdues, auquel cas un hélicoptère de 20 passagers n'était dépêché qu'avec seulement un ou deux mécaniciens à son bord. Le Comité a également appris que les appareils d'évacuation sanitaire aérienne étaient tenus prêts à décoller à tout moment, tandis que les appareils militaires ne décollaient qu'en fonction des besoins de la composante sécurité et avec l'accord préalable du Gouvernement soudanais.

Transports terrestres

49. Le montant estimatif des dépenses de transports terrestres pour l'exercice 2012/13 s'élève à 18 656 600 dollars, ce qui représente une baisse de 5 715 300 dollars (23,5 %), par rapport aux crédits de 24 371 900 dollars ouverts pour l'exercice précédent. Comme il est indiqué au paragraphe 98 du rapport sur le projet de budget, la variation constatée est essentiellement due à la baisse des dépenses relatives aux achats de véhicules – étant donné que ceux-ci auront tous été effectués pendant l'exercice 2011/12 – et à la baisse des dépenses afférentes aux carburants et lubrifiants par rapport aux exercices précédents. S'étant informé à ce sujet, le Comité consultatif a appris qu'outre les véhicules qu'il avait déjà été proposé de passer par pertes et profits dans les estimations budgétaires 2012/13, le comité du parc automobile de la MINUAD avait également proposé de passer par pertes et profits ou de transférer 206 autres véhicules en mars 2012, ce qui entraînerait des économies de 1 730 400 dollars pour l'exercice au titre des pièces de rechange, de l'entretien, de l'assurance de responsabilité civile et de la consommation de carburant. **Le Comité consultatif prend note des économies prévues et recommande par conséquent de réduire de 1 730 400 dollars le montant des dépenses proposé pour 2012/13 au titre des transports terrestres.**

Coefficients de dotation en véhicules

50. Le Comité consultatif note que, d'après les informations complémentaires sur le projet de budget, les coefficients de dotation en véhicules de la MINUAD

dépassent les coefficients standard fixés par le Département de l'appui aux missions. S'agissant des véhicules légers de transport de passagers, le Comité constate, par exemple, que les coefficients appliqués aux officiers d'état-major et aux administrateurs recrutés sur le plan national sont de 4,1 utilisateurs par véhicule et de 3,2 utilisateurs par véhicule, respectivement, alors que le coefficient standard est de 4,5 utilisateurs par véhicule dans les deux cas.

51. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUAD s'est parfois écartée des coefficients standard, par exemple lorsque des agents recrutés sur le plan national étaient affectés à des bases d'opérations en tant que responsables de camp et avaient besoin d'un moyen de transport pour s'acquitter des tâches courantes qui leur sont confiées. En outre, l'alimentation en électricité dans la zone de l'Opération n'était pas fiable, de sorte que la MINUAD était tributaire, pour ses besoins en électricité et aussi pour des raisons de sécurité, de groupes électrogènes qu'elle fournissait aussi aux membres du personnel vivant dans des logements loués à l'intérieur de la zone de l'Opération. Les groupes électrogènes nécessitaient des réparations et un entretien fréquents assurés, la plupart du temps, par du personnel recruté sur le plan national qui avait besoin de véhicules pour effectuer les longs trajets entre les différents sites. S'agissant des officiers d'état-major, le Comité a été informé que, vu le nombre d'officiers qui étaient déployés dans certaines bases, il était difficile, du fait des conditions d'insécurité, de respecter les normes d'utilisation des véhicules. Il a été indiqué par ailleurs que la MINUAD avait fourni un appui à plusieurs contingents dont les véhicules légers de transport de passagers n'étaient pas encore arrivés dans la zone de l'Opération. **Le Comité consultatif compte que des mesures seront prises pour aligner les coefficients de dotation en véhicules à la MINUAD sur les normes établies. Il demande que des informations sur la question, y compris les raisons justifiant des coefficients d'utilisation supérieurs aux normes établies, soient communiquées dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14.** Le Comité formule d'autres observations sur les dotations en véhicules dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

Projets à effet rapide

52. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 2 millions de dollars, ce qui représente une réduction de 2 millions de dollars (50 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent; ce montant permettrait de financer la mise en œuvre de 80 projets. Au paragraphe 78 du rapport sur le projet de budget de la MINUAD, il est indiqué que, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 6 de la section XVIII), la MINUAD a procédé à une évaluation détaillée des besoins au titre des projets à effet rapide, à l'issue de laquelle elle a jugé nécessaire de poursuivre ses activités visant à instaurer un climat de confiance au niveau local, et de renforcer ses relations avec la population locale. La MINUAD s'attachera donc à optimiser les effets desdits projets dans la zone de l'Opération malgré les obstacles qu'elle ne cesse de rencontrer.

53. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur les 527 projets approuvés depuis la création de la MINUAD, 345 avaient été achevés,

178 étaient en cours et 4 avaient été annulés. En outre, 106 projets, qui devaient démarrer en avril et en juin 2012, étaient à l'étude. Le Comité a été informé que les difficultés rencontrées étaient notamment les suivantes :

- Conditions de sécurité : la zone de l'Opération ayant été désignée zone à haut risque (niveau IV), l'accès nécessaire pour suivre et évaluer les activités des projets était souvent restreint;
- Capacités insuffisantes, notamment pour ce qui est de la planification et de la gestion des projets ainsi que de la communication de l'information financière par les partenaires d'exécution;
- Insuffisance des effectifs : le suivi et l'évaluation d'une centaine de projets représentaient pour les deux ou trois fonctionnaires en poste dans les secteurs régionaux, une très lourde tâche qui se trouvait compliquée par les difficultés d'accès aux sites d'exécution des projets en raison du mauvais état des routes;
- Procédures financières, notamment retards dans le transfert aux partenaires d'exécution des ressources allouées aux projets, imputables au fonctionnement du système bancaire soudanais et retards dans la présentation des documents comptables relatifs aux opérations financières, qui devaient souvent être traduits de l'arabe en anglais avant d'être traités.

54. Le Comité consultatif a été informé que, pour surmonter ces difficultés, la MINUAD faisait preuve, pour l'exercice 2012/13, d'une plus grande prudence pour les projets à effet rapide. Il a été indiqué que le programme de projets à effet rapide continuerait certes de répondre aux besoins essentiels de la population mais privilégierait les six domaines thématiques prioritaires définis pour 2012, à savoir : a) l'approvisionnement en eau et l'assainissement; b) la santé; c) le relèvement rapide et la création de moyens de subsistance; d) l'autonomisation des populations sous-représentées; e) la protection de l'environnement; et f) l'éducation. Le Comité a été en outre informé que, pour améliorer le taux d'exécution, la structure du nouveau programme prévoyait : a) une équipe d'évaluation technique chargée de sélectionner et d'examiner toutes les propositions de projet soumises aux chefs de bureaux de secteur par les collectivités, les partenaires d'exécution et les composantes de l'Opération; b) une équipe d'examen technique chargée d'examiner toutes les propositions de projet soumises par les chefs de bureau et par l'équipe d'évaluation technique; c) un comité d'examen et d'approbation des projets siégeant au quartier général de la MINUAD et chargé de l'approbation définitive; d) une équipe d'exécution et de suivi au niveau des secteurs, chargée de surveiller l'exécution des projets et de faire rapport; et e) un audit. Il a été indiqué que le nouveau mécanisme permettait désormais à toutes les composantes de l'Opération d'exécuter des projets à effet rapide, que la prise en main des projets incombait à la composante directement concernée tandis que les chefs de bureaux de secteur seraient responsables de leur gestion générale. Chaque composante aurait un représentant au sein des équipes constituées dans le cadre du nouveau mécanisme et serait, de ce fait, responsable de l'exécution des projets. En outre, la coordination entre les secteurs, assurée par les chefs de bureau comme le prévoit le nouveau mécanisme, permettrait d'améliorer encore le taux d'exécution.

55. Tout en ayant conscience des difficultés particulières rencontrées par la MINUAD, le Comité consultatif demeure néanmoins préoccupé par le faible taux d'exécution des projets à effet rapide. Considérant que ces projets jouent

un rôle crucial dans les efforts visant à renforcer le lien entre les missions et les populations locales, le Comité est d'avis que les retards d'exécution pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. À cet égard, il prend acte des mesures prises pour restructurer le programme et engage vivement la MINUAD à redoubler d'efforts pour améliorer le taux d'exécution.

Projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre

56. Le Comité consultatif a été informé que ces projets avaient été conçus pour soutenir les efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour lutter contre l'« exclusion sociale des jeunes à risque » en leur apportant une assistance complémentaire dans le cadre de projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre visant à réduire la violence dans certains points stratégiques au Darfour. Il a été indiqué que les projets avaient une incidence directe sur la sécurité au niveau communautaire en ce qu'ils associaient les jeunes vulnérables à la reconstruction de leurs communautés et leur permettaient d'acquérir, sur le tas, des compétences pouvant leur être utiles pour trouver un emploi, ce qui devrait se traduire par une réduction des cas de violence au niveau local et du nombre de jeunes enrôlés par des mouvements armés. Il a en outre été indiqué que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration avait recensé dans tout le Darfour 24 projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre, qui avaient reçu chacun une enveloppe budgétaire de 75 000 dollars, et que cette section s'employait, en collaboration avec les partenaires d'exécution, à mettre la dernière main à des propositions de projet devant être soumises au comité d'examen technique.

57. Le Comité consultatif a également été informé que les décisions d'approbation étaient prises par le comité d'approbation des projets, présidé par l'adjoint du Représentant spécial conjoint (Affaires politiques), qui exerçait aussi un contrôle régulier par le biais des rapports de suivi mensuels. Il a été indiqué que, sur la base des enseignements tirés des difficultés rencontrées avec les partenaires d'exécution dans le cadre des projets à effet rapide, la stratégie de mise en œuvre des projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre comportait une évaluation approfondie des partenaires d'exécution identifiés, en vue de déterminer précisément la qualité de leur prestation lors de la mise en œuvre de projets analogues avec des organismes des Nations Unies et de grandes organisations internationales non gouvernementales. La liste initiale des partenaires d'exécution avait été établie à partir de la base de données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, puis affinée en fonction des critères retenus pour l'évaluation des capacités. Il a aussi été indiqué que, pour assurer la mise en œuvre des projets dans les délais prescrits, du personnel était spécialement affecté à leur suivi, du début jusqu'à la fin. En outre, ils étaient tous rattachés aux ministères d'exécution concernés, afin d'en assurer la viabilité.

Questions diverses

Lenteur de la procédure d'achat

58. Le Comité consultatif relève, à la lecture du rapport sur l'exécution du budget de la MINUAD pour l'exercice 2010/11, que la lenteur de la procédure d'achat a empêché la construction d'une partie des camps militaires et des centres de police de proximité prévus ainsi que l'exécution de certains projets liés à l'approvisionnement

en eau et à l'environnement (A/66/596, par. 91), de même que l'acquisition d'infrastructures de communication (ibid., par. 95). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la procédure d'achat avait été retardée par la série d'étapes successives souvent requises par le Manuel des achats. C'est ainsi qu'un simple achat nécessitant l'obtention de devis prenait quatre mois, ce délai étant d'environ six mois et demi pour les achats plus complexes, pour lesquels il fallait lancer des appels d'offres. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé de l'existence de facteurs propres au Darfour, tels que les retards dans le dédouanement aux ports d'entrée, comme ce fut notamment le cas d'un lot de meubles qui était resté en douane pendant près de neuf mois; pour le matériel de communications, il fallait souvent compter quatre mois pour le dédouanement, tandis que des climatiseurs avaient été retenus en douane pendant plus de six mois. Il a également été indiqué que les marchandises destinées à la MINUAD provenaient, pour la plupart, d'Europe et de Chine; le délai de livraison par mer à Port-Soudan était habituellement d'un mois et demi, délai auquel il fallait ajouter un autre mois et demi pour le transport terrestre jusqu'au Darfour.

59. Ayant demandé de nouvelles précisions, le Comité consultatif a été informé des mesures qui avaient été mises en place pour réduire les retards, notamment la réalisation de démarches par des hauts responsables auprès des autorités gouvernementales; la réorganisation du Service de gestion des achats et des marchés de la MINUAD, qui avait pour principal objectif : a) de mettre en place une structure de gestion équilibrée; b) de faciliter la décentralisation et l'autonomisation; c) d'éviter le chevauchement des activités grâce à une rationalisation des tâches; d) d'améliorer la productivité et la qualité des services; e) d'établir un point de contact unique avec les clients, les fournisseurs et les services du Siège de l'ONU; f) d'harmoniser les normes pour les produits destinés à la MINUAD; et g) de fournir des ressources aux secteurs négligés, en tirant pleinement parti des contrats-cadres. Ainsi, lors de l'exercice 2011/12, plus de 70 % (249,5 millions de dollars) des achats, dont le montant total s'élevait à 355,8 millions de dollars, étaient des marchés faisant l'objet de contrats-cadres, tant au niveau international que sur le plan local. **Le Comité consultatif invite instamment la MINUAD à user de tous les moyens dont elle dispose pour réduire la longueur des procédures d'achat.**

Licence d'émission radio en modulation de fréquence

60. Au paragraphe 14 du rapport sur le projet de budget, il est dit qu'afin de faire mieux comprendre aux populations les activités qu'elle mène, la MINUAD poursuivra ses démarches auprès du Gouvernement soudanais pour obtenir une licence d'émission radio. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cela faisait près de trois ans que la MINUAD avait demandé une telle licence, en conformité avec l'accord sur le statut des forces. Il a été indiqué que les démarches entreprises par la MINUAD auprès du Gouvernement à différents niveaux n'avaient toujours pas abouti. Il a également été indiqué que, depuis mars 2011, un arrangement provisoire permettait à la MINUAD d'utiliser une fréquence appartenant au Gouvernement pour produire et diffuser des émissions sur ondes courtes, en attendant l'examen de la demande de licence. **Le Comité consultatif estime que la radiodiffusion est un élément important de la stratégie de communication de la MINUAD, et il encourage la mission à poursuivre ses efforts pour obtenir une licence d'émission radio en modulation de fréquence.**

Centre de services régional d'Entebbe

61. Le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a décidé, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, d'établir, à Entebbe, un centre régional de services afin de regrouper au sein d'un seul centre régional autonome les fonctions d'administration et d'appui des missions situées dans un même périmètre géographique. Le paragraphe 59 du projet de budget pour la MINUAD énumère les quatre premiers projets qu'il avait été décidé de confier au Centre pendant l'exercice 2011/12 (contrôle des arrivées et départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, gestion d'un centre régional de formation et de conférences et gestion du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements), et les fonctions de gestion financière (service de la paie, paiements, opérations de caisse et comptabilité) et de gestion des ressources humaines (recrutement international, gestion des postes et tenue des états de présence) qui devaient être transférées au Centre pendant l'exercice 2012/13. Le Comité note que les réalisations escomptées et les produits définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats établi pour le Centre pour l'exercice 2012/13 reflètent lesdites fonctions.

62. Le montant total des dépenses de la MINUAD prévu au titre du Centre de services régional pour l'exercice 2012/13 s'élève à 9 886 900 dollars; sur ce montant, 5 819 500 dollars correspondent aux dépenses liées aux postes et les 4 067 400 dollars restants sont prévus au titre des autres objets de dépense (A/66/695, par. 80). Le Comité consultatif rappelle que, dans le budget de l'exercice 2011/12, le Secrétaire général proposait, entre autres, de redéployer 11 postes en les transférant de la MINUAD au Centre (A/65/740, par. 131). Il constate en outre que le redéploiement de 39 postes qu'il est proposé d'opérer (voir plus haut par. 33) portera à 50, comme prévu, le nombre de postes à redéployer de la MINUAD au Centre.

63. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le transfert de 39 autres postes au Centre de services régional permettrait d'économiser 800 000 dollars puisque la prime de risque ne serait plus versée. Le Comité a également été informé que le transfert au Centre des fonctions de gestion des ressources humaines et de gestion financière avait permis de supprimer 2 postes d'agent recruté sur le plan international et 5 postes d'agent recruté sur le plan national, et d'économiser ainsi 500 000 dollars de plus. Le Comité a en outre été informé que le Centre servirait de plaque tournante pour le transport des cargaisons sensibles et de point de transit pour le personnel. Il a été indiqué par ailleurs que, tout en assurant une plus grande synergie des efforts et une meilleure utilisation des ressources au moyen de mécanismes coordonnés, l'on envisageait également, grâce à l'établissement de contrats-cadres régionaux pour les biens et services destinés aux sept missions participantes, de faire des économies d'échelle importantes et d'obtenir une meilleure rentabilité.

64. Le Comité consultatif estime que l'on pourrait réaliser de nouvelles économies en rationalisant et en intégrant les fonctions de la MINUAD, et en redéployant 39 postes de la Section des finances et de la Section des ressources humaines de l'Opération au Centre de services régional (voir plus haut par. 33). Le Comité rappelle la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne, selon laquelle le Département de l'appui aux missions devrait examiner les fonctions qu'il était prévu de transférer au Centre de services mondial et au Centre de services régional et reconfirmer ce transfert, et qu'il

devrait également examiner et reconfirmer l'organisation des fonctions subsistantes d'appui aux missions pour s'assurer qu'elles restent conformes au projet final (voir A/66/714, par. 19). Le Comité compte donc que la MINUAD réexaminera ses prévisions de dépenses au titre de l'ensemble de ses effectifs afin de trouver les moyens de réaliser d'autres économies en matière d'appui administratif grâce à l'utilisation du Centre de services régional, et qu'elle fera rapport à ce sujet lors de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2013/14. Le Comité formule d'autres observations sur le Centre de services régional et sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

Détection des mines et déminage

65. Les ressources prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 9 515 000 dollars, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Au paragraphe 75 du projet de budget, il est dit que ces ressources permettront de financer les emplois de temporaire recruté sur le plan international ou national (2 250 700 dollars), les contrats pour l'inspection des routes, la neutralisation des explosifs et des munitions (5,3 millions de dollars), les frais de voyage (389 200 dollars) et des dépenses de fonctionnement diverses – notamment achat de matériel et de carburant, assurance, entretien des véhicules et du matériel de communications, dépenses d'administration et achat de fournitures (818 200 dollars). Elles comprennent également un crédit de 756 900 dollars destiné à couvrir les honoraires du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au titre de l'appui à la gestion et aux services.

<i>Catégorie/activité</i>	<i>Dépenses (dollars É.-U.)</i>
Personnel (y compris les dépenses liées à l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle au domicile)	2 250 700
Sous-traitance au titre de l'inspection et de la vérification des itinéraires, de l'établissement de levés, de la neutralisation des explosifs et munitions, de la dépollution des zones de combat, du déminage et de la sensibilisation aux risques des engins non explosés	5 300 000
Voyages	389 200
Matériel	487 000
Installations et infrastructures, frais de fonctionnement des bureaux/hébergement	83 400
Carburant, assurance, entretien des véhicules	155 000
Frais de fonctionnement des bureaux auxiliaires/communications	36 400
Fournitures	56 400
Frais de gestion du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	756 900
Total	9 515 000

66. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les activités de lutte antimines au Darfour comprenaient l'établissement de levés, le déminage et la destruction des restes explosifs de guerre, la sensibilisation aux risques associés aux restes explosifs de guerre et la collecte de données en vue

d'identifier les victimes ou les personnes ayant survécu à des blessures causées par des restes explosifs de guerre. En raison du caractère évolutif du conflit, les sites qui avaient précédemment fait l'objet d'un levé et avaient été déminés par la composante lutte antimines de la MINUAD ont souvent été à nouveau contaminés. Le Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions de la MINUAD avait continué de travailler en étroite coopération avec toutes les sections techniques et les composantes militaire et de police sur les bases d'opérations, et ses équipes ont répondu dans les 24 heures à toutes les demandes d'intervention d'urgence dans les zones d'opérations de la MINUAD. Le Comité a également été informé que l'Opération avait continué de s'attacher à repérer les zones contaminées par des engins non explosés et des restes explosifs de guerre, tout en déminant les itinéraires de transit afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et les patrouilles des soldats de la paix, et faire en sorte que ces itinéraires puissent être utilisés par la population locale. Par ailleurs, le Comité a appris qu'en collaboration avec l'UNICEF, 363 652 personnes avaient été sensibilisées aux risques que présentent les explosifs, munitions et restes explosifs de guerre.

67. Le Comité consultatif félicite la MINUAD pour le travail qu'elle a accompli en matière de levé, de déminage et de neutralisation des restes explosifs de guerre, ainsi que pour l'action de sensibilisation qu'elle a menée auprès des populations touchées. Il attend avec intérêt d'être informé des résultats de ces activités dans le rapport sur l'exécution du budget.

Formation

68. Au paragraphe 67 de son rapport sur le projet de budget de la MINUAD, le Secrétaire général indique que le montant des dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'élève à 3 904 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 412 400 dollars (11,8 %), par rapport au montant alloué au cours de l'exercice précédent. **Le Comité note en particulier que les crédits demandés au titre des voyages aux fins de la formation (2 245 400 dollars) comptent pour 57,5 % du montant total des dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 et sont supérieurs de 581 000 dollars (35 %) au montant alloué au cours de l'exercice précédent.** Il est proposé d'offrir à 1 766 participants, dont 1 131 agents recrutés sur le plan international, 508 agents recrutés sur le plan national et 127 militaires et personnels de police, toute une série de formations internes et externes au cours de l'exercice 2012/13 afin d'améliorer les services, de développer les compétences techniques et professionnelles du personnel et d'appuyer plus efficacement les diverses composantes de la MINUAD (A/66/695, par. 69). Il est par ailleurs précisé que le projet de budget pour l'exercice 2012/13 prévoit un montant de 70 000 dollars au titre de la formation de quelque 3 420 participants afin d'apporter un appui aux institutions nationales et à la société civile dans le cadre des activités de la composante affaires civiles (ibid., par. 70). **Le Comité consultatif réaffirme que les formations doivent être organisées avec le souci de réduire au maximum les frais de voyage. Il recommande en outre que les ressources nécessaires au titre de la formation soient maintenues au même niveau que celui prévu pour l'exercice 2011/12, soit 3 491 600 dollars, puisqu'il n'est pas proposé d'augmenter les effectifs au cours de l'exercice 2012/13.** Le Comité formule d'autres observations sur la question de la formation destinée au personnel des opérations de maintien de la paix dans son rapport sur l'ensemble de ces opérations (A/66/718).

Bureau de liaison de Khartoum

69. Comme indiqué au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général, le Bureau de liaison de Khartoum a été créé pour assumer un rôle de représentation auprès du gouvernement hôte et un rôle de coordination auprès de la MINUS. À ce titre, il s'occupait, en coordination avec les représentants du Gouvernement et la MINUS, de toutes les questions ayant trait aux opérations de la MINUAD. Dans le cadre de la révision du tableau d'effectifs à la suite du départ de la MINUS, il est proposé de supprimer le poste de chef du Bureau de liaison de Khartoum (D-2) [voir plus haut par. 32 a)].

70. Sur la question de savoir si la suppression d'un seul poste reflétait convenablement la réduction des activités du Bureau de liaison à laquelle on pouvait s'attendre à la suite du départ de la MINUS, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'un examen général des effectifs serait effectué après la publication des résultats de l'évaluation du personnel en tenue (voir, plus haut, par. 25), mais que l'accroissement des responsabilités incombant au Bureau en particulier n'autorisait pas une réduction supplémentaire des effectifs prévus. En effet, le Bureau servait de passerelle et de centre de coordination entre la MINUAD et les autres avant-postes, à savoir Port-Soudan, Entebbe et Addis-Abeba, fournissait des services d'appui technique et administratif aux bureaux du Représentant spécial conjoint, du Médiateur en chef conjoint par intérim, de l'adjoint au Représentant spécial conjoint pour les affaires politiques et de l'adjoint au Représentant spécial conjoint pour les opérations et la gestion, et assurait la coordination avec les divers ministères et organes gouvernementaux, ainsi qu'avec les missions diplomatiques, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies. Les fonctions d'appui comme la sécurité, les services médicaux et les transports aériens, jusque-là assurées par la MINUS, étaient à présent à la charge du Bureau de liaison de Khartoum qui fournissait également un appui administratif au Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud. **Le Comité consultatif attend avec intérêt que le Secrétaire général rende compte des résultats de l'examen du Bureau de liaison de Khartoum dans son rapport sur l'exécution du budget correspondant.**

Mesures visant à limiter l'incidence des activités de la MINUAD sur l'environnement

71. Au paragraphe 22 de son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que durant l'exercice 2012/13, la MINUAD continuera de recourir à des techniques de construction respectueuses de l'environnement (utilisant moins le bois et la brique cuite) et écoénergétiques (privilegiant davantage l'énergie solaire, notamment) afin de limiter l'incidence de ses diverses activités sur l'environnement. Tous les chauffe-eau électriques installés dans les sanitaires seront remplacés par des chauffe-eau solaires et 200 pompes équipées de panneaux solaires et systèmes de contrôle seront également installées au cours de l'exercice 2012/13. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que, durant l'exercice 2011/12, 6 584 jeunes arbres avaient été plantés et que cette campagne de plantation avait permis aux populations locales occupées à produire ces plants d'accroître leurs revenus et avait contribué à reconstituer la couverture végétale nécessaire pour lutter contre la désertification, réduit la quantité de déchets solides accumulés dans les décharges grâce à l'utilisation des boîtes de jus de fruits pour les plants et créé de nouvelles possibilités de synergie entre les organismes des Nations Unies menant

des activités analogues en faveur de l'environnement; de plus, ces arbres avaient absorbé en partie le gaz carbonique résultant des activités de la MINUAD. **Le Comité consultatif se félicite des mesures visant à limiter l'incidence des activités de la MINUAD sur l'environnement.**

Cadre stratégique intégré

72. Au paragraphe 34 de son rapport, le Secrétaire général indique que durant l'exercice 2012/13, la MINUAD maintiendra la concertation et la coordination étroites établies avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux et non gouvernementaux dans le cadre des mécanismes du cadre stratégique intégré, y compris le Groupe des politiques stratégiques au Darfour et l'équipe de planification stratégique pour le Darfour aux fins de l'orientation stratégique, de l'appui à la planification et des échanges d'informations au Darfour, ainsi qu'avec la Cellule de mission intégrée, principal mécanisme chargé de la coordination interinstitutions au quartier général. Le Comité consultatif a été informé que les priorités stratégiques et les domaines d'action privilégiés, définis d'un commun accord dans le cadre stratégique intégré pour le Darfour, consistaient notamment à protéger la population civile dans tout le Darfour, à garantir au personnel humanitaire et aux secours un accès sûr, rapide et libre, à fournir un appui aux négociations de paix, notamment par la consolidation du rapprochement entre le Tchad et le Soudan, et à faciliter les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations chargées du relèvement rapide et de la reconstruction. Il a été également informé que les réalisations escomptées et les activités dans ces quatre domaines prioritaires figuraient dans la matrice de résultats du cadre stratégique intégré au titre des composantes ci-après : politique, sécurité et état de droit, protection des civils et relèvement. Le cadre avait permis que les opérations de la MINUAD sur le terrain s'effectuent en coopération avec l'équipe de pays dans le cadre de partenariats; toutefois, sa mise en œuvre n'avait guère progressé en raison de difficultés opérationnelles et des problèmes de financement et faute de la volonté nécessaire.

Comité des commissaires aux comptes

73. On trouvera à la section V.C du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget les informations sur les mesures prises pour donner effet aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5 (Vol. II), chap. II). S'agissant des engagements non réglés, il est indiqué qu'une équipe spéciale chargée de les examiner régulièrement et systématiquement tous les mois a été créée. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette équipe était composée de fonctionnaires des Sections des finances, des achats et du budget, auxquels il incombait d'examiner périodiquement les engagements non réglés et de contrôler les demandes d'achat pour assurer l'utilisation efficace du budget approuvé et l'enregistrement et le règlement des engagements dans les délais prescrits. S'agissant des projets à effet rapide, le Comité a été informé que des mesures avaient été prises pour en accélérer l'exécution (voir plus haut par. 53).

74. Aux paragraphes 59 à 62 de son rapport [A/66/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a évoqué les risques de détérioration et d'obsolescence des biens durables inutilisés. Il est indiqué qu'à la clôture de l'exercice 2010/11, quelque 12 949 articles, d'une valeur approximative de 59,4 millions de dollars, étaient en stock depuis plus d'un an sans avoir été utilisés. Le Comité consultatif a

été informé, comme suite à ses questions, que des stocks évalués à 1 million de dollars avaient été passés par profits et pertes ou devaient l'être au 31 mars 2012. Il a également appris que les taux de stockage des biens entreposés par la MINUAD avaient été en baisse constante et se rapprochaient de l'objectif de 20 % à 25 % fixé par le Département de l'appui aux missions et qu'au cours de l'exercice 2011/12, ils étaient tombés de 31 % en juillet 2011 à 26 % en mars 2012. Pour éviter le risque de détérioration, des mesures avaient été prises pour identifier les articles devant être emballés, manutentionnés et entreposés d'une façon particulière pour résister aux conditions climatiques existant au Darfour et que des dispositions avaient été prises pour entreposer les articles sensibles à la chaleur dans des locaux climatisés. Par ailleurs, il a été remis au Comité consultatif une liste de 596 éléments, comprenant notamment du matériel informatique, des unités d'habitation préfabriquées et des conteneurs, d'une valeur estimée à 4,5 millions de dollars, qui avaient été transférés à d'autres missions de maintien de la paix.

75. Dans son rapport, mentionné plus haut, le Comité des commissaires aux comptes a relevé des anomalies dans la gestion du projet de construction de logements destiné au personnel percevant l'indemnité de subsistance (missions) (A/66/5 (Vol. II), par. 95 à 101), en particulier le fait que la MINUAD n'avait pas signalé au cahier des charges au Siège les importantes modifications apportées ni demandé leur approbation.

76. Le Comité consultatif prend note des mesures prises jusqu'ici par la MINUAD pour donner effet aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et demande que l'Opération rende compte des progrès accomplis dans son prochain rapport sur l'exécution du budget.

V. Conclusion

77. Les décisions que l'Assemblée générale doit prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont énoncées au paragraphe 102 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/596). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 224 677 700 dollars, ainsi que le montant de 110 835 700 dollars, correspondant aux recettes et ajustements divers, soient portés au crédit des États Membres.**

78. Les décisions que l'Assemblée générale doit prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont énoncées au paragraphe 108 du rapport sur le projet de budget (A/66/695). **Compte tenu des observations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 1 518 622 100 dollars pour le fonctionnement de la MINUAD pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, et que les montants de 126 551 800 dollars pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2012 et de 1 392 070 300 dollars pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013 soient mis en recouvrement à raison de 126 551 800 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'Opération.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/596)
- Budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/695)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/65/743/Add.13)
- Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/814)
- Résolution 64/285 de l'Assemblée générale sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Résolution 2003 (2011) du Conseil de sécurité
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/66/5 (Vol. II)]

Annexe I

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 : dépenses effectives et projections

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2011-29 février 2012			1 ^{er} mars-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Montant total des dépenses 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	12 609,5	7 912,7	4 696,8	3 589,6	11 502,3	1 107,2	8,8	Le solde inutilisé résulte principalement du fait que le déploiement des observateurs militaires a été plus lent que prévu (taux moyen de vacance de postes de 23 %, par rapport aux 10 % prévus au budget).
Contingents	528 255,3	324 358,6	203 896,7	133 209,1	457 567,7	70 687,6	13,4	Le solde inutilisé s'explique principalement par l'immobilisation et le non-déploiement de matériel majeur appartenant aux contingents, ce qui s'est traduit par des dépenses plus faibles que prévu au titre des remboursements versés aux gouvernements fournisseurs de contingents.
Police des Nations Unies	167 220,0	105 214,5	62 005,5	51 161,3	156 375,8	10 844,2	6,5	Le solde inutilisé résulte principalement du fait que le déploiement des membres de la Police des Nations Unies a été plus lent que prévu (taux moyen de vacance de postes de 23 %, par rapport aux 17 % prévus au budget).

	1 ^{er} juillet 2011-29 février 2012			1 ^{er} mars-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Montant total des dépenses 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Unités de police constituées	72 656,0	43 810,7	28 845,3	16 911,1	60 721,8	11 934,2	16,4	Le solde inutilisé s'explique principalement par l'immobilisation et le non-déploiement de matériel majeur appartenant aux contingents, ce qui s'est traduit par des dépenses plus faibles que prévu au titre des remboursements versés aux gouvernements fournisseurs d'unités de police constituées.
Total partiel	780 740,8	481 296,5	299 444,3	204 871,1	686 167,6	94 573,2	12,1	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	205 045,9	140 789,7	64 256,2	73 489,8	214 279,5	(9 233,6)	(4,5)	Le dépassement de crédits tient essentiellement au recrutement plus rapide que prévu du personnel civil recruté sur le plan international (taux moyen de vacance de postes de 12 %, par rapport aux 15 % prévus au budget).
Personnel recruté sur le plan national	49 501,1	46 167,7	3 333,4	20 291,2	66 458,9	(16 957,8)	(34,3)	Le dépassement de crédits tient essentiellement à l'application de barèmes des traitements révisés à compter du 1 ^{er} mars 2011 et aux taux de déploiement plus élevés que prévu d'agents des services généraux recrutés sur le plan national (taux effectif moyen de vacance de postes de 13 %, par rapport aux 20 % prévus au budget) et d'administrateurs recrutés sur le plan national (taux effectif moyen de 26 %, par rapport aux 30 % prévus au budget).

	1 ^{er} juillet 2011-29 février 2012			1 ^{er} mars-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Montant total des dépenses 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Volontaires des Nations Unies	28 327,6	16 969,2	11 358,4	9 996,0	26 965,2	1 362,4	4,8	Le solde inutilisé est principalement imputable au taux de vacance de postes de 22 %, supérieur aux projections et inférieur au taux de 20 % prévu au budget.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 386,4	2 626,9	2 759,5	1 902,6	4 529,5	856,9	15,9	Le solde inutilisé est principalement imputable au taux de vacance de postes de 25 %, supérieur aux projections et inférieur au taux de 10 % prévu au budget pour le personnel recruté sur le plan international.
Total partiel	288 261,0	206 553,5	81 707,5	105 679,6	312 233,1	(23 972,1)	(8,3)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	266,3	164,6	101,7	92,8	257,4	8,9	3,3	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	184,5	382,1	(197,6)	90,0	472,1	(287,6)	(155,9)	Le dépassement de crédits est imputable au recours non prévu aux services de consultants faute de capacités internes pour faciliter le dialogue et la consultation Darfour-Darfour.
Voyages	4 684,9	3 977,4	707,5	701,4	4 678,8	6,1	0,1	
Installations et infrastructures	177 140,7	121 928,0	55 212,7	55 107,9	177 035,9	104,8	0,1	
Transports terrestres	24 371,9	24 437,0	(65,1)	6 713,7	31 150,7	(6 778,8)	(27,8)	Le dépassement de crédits s'explique par les facteurs suivants : a) achat de véhicules lourds, remorques et matériel de manutention afin de réduire la dépendance vis-à-vis de prestataires externes pour les services de maintenance à

	1 ^{er} juillet 2011-29 février 2012			1 ^{er} mars-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Montant total des dépenses 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Transports aériens	263 105,6	214 810,3	48 295,3	17 756,6	232 566,9	30 538,7	11,6	Khartoum; b) accroissement des dépenses au titre des pièces de rechange en raison du mauvais état des routes; et c) hausse du prix du carburant qui est passé de 1,30 à 1,45 dollars.
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	Le solde inutilisé s'explique par des retards dans le déploiement d'aéronefs et la baisse des frais de location. La sous-utilisation du crédit est contrebalancée en partie par un dépassement imputable aux frais d'éclairage de 3 aéroports au Darfour, conformément au memorandum d'accord signé.
Communications	50 134,7	23 245,9	26 888,8	23 961,5	47 207,4	2 927,3	5,8	Le solde inutilisé s'explique par la baisse du niveau effectif de soutien logistique autonome.
Informatique	20 447,7	13 439,1	7 008,6	8 621,8	22 060,9	(1 613,2)	(7,9)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'augmentation des besoins opérationnels à l'appui des projets pluriannuels et l'achat de logiciels pour les GPS.
Services médicaux	21 280,0	10 404,3	10 875,7	8 697,5	19 101,8	2 178,2	10,2	Le solde inutilisé s'explique par un recours accru aux structures médicales de la MINUAD dans toute la zone de la mission et par une réduction des besoins en fournitures médicales du fait de l'utilisation des stocks existants.

	1 ^{er} juillet 2011-29 février 2012			1 ^{er} mars-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Montant total des dépenses 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Matériel spécial	8 119,2	4 045,0	4 074,2	332,3	4 377,3	3 741,9	46,1	Le solde inutilisé s'explique par la baisse du niveau effectif de soutien logistique autonome, conformément aux mémorandums d'accord signés.
Fournitures, services et matériel divers	46 568,2	38 974,4	7 593,8	3 564,4	42 538,8	4 029,4	8,7	Le solde inutilisé s'explique par le fait que des rations de réserve n'ont pas été achetées, les stocks existants ayant été achetés.
Projets à effet rapide	4 000,0	25,0	3 975,0	3 975,0	4 000,0	-	-	
Total partiel	620 303,7	455 833,1	164 470,6	129 614,9	585 448,0	34 855,7	5,6	
Total brut	1 689 305,5	1 143 683,1	545 622,4	440 165,6	1 583 848,7	105 456,8	6,2	
Recettes provenant des contributions du personnel	28 161,8	16 126,4	12 035,4	8 250,8	24 377,2	3 784,6	13,4	
Total net	1 661 143,7	1 127 556,7	533 587,0	431 914,8	1 559 471,5	101 672,2	6,1	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	
Total	1 689 305,5	1 143 683,1	545 622,4	440 165,6	1 583 848,7	105 456,8	6,2	

Annexe II

**Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs
proposé pour l'Opération hybride Union africaine-
Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante 1 : processus de paix			
Bureau de liaison de Khartoum	-1	D-2	Suppression du poste de chef du Bureau de liaison de Khartoum
	-1		
Total, composante 1	-1		
Composante 5 : appui			
Services administratifs			
Section des finances	-2	P-4	Transfert de postes de fonctionnaire des finances au Centre de services régional d'Entebbe
	-1	P-2	Suppression d'un poste de fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)
	-10	SM	Transfert de postes d'assistant (finances) au Centre de services régional d'Entebbe
	-1	GN	Transfert d'un poste d'assistant (finances) au Centre de services régional d'Entebbe
	-2	GN	Suppression de postes d'assistant (finances)
	-16		
Section des ressources humaines	-2	P-3	Transfert de postes de spécialiste des ressources humaines au Centre de services régional d'Entebbe
	-1	P-3	Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé des voyages au Centre de services régional d'Entebbe
	-2	SM	Transfert de postes de spécialiste des ressources humaines au Centre de services régional d'Entebbe
	-8	SM	Transfert de postes d'assistant chargé des ressources humaines au Centre de services régional d'Entebbe
	-2	SM	Transfert de postes d'assistant administratif au Centre de services régional d'Entebbe
	-5	SM	Transfert de postes d'assistant (voyages) au Centre de services régional d'Entebbe
	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant (voyages)
	-2	GN	Transfert de postes d'assistant chargé des ressources humaines au Centre de services régional d'Entebbe
	-2	GN	Transfert de postes d'assistant administratif au Centre de services régional d'Entebbe
	-2	GN	Transfert de postes d'assistant (voyages) au Centre de services régional d'Entebbe

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-2	GN	Suppression de postes de spécialiste des ressources humaines
	-1	GN	Suppression d'un poste d'assistant (voyages)
	-30		
Total, Services administratifs	-46		
Total, composante 5	-46		
Centre de services régional d'Entebbe	+2	P-4	Transfert de postes de fonctionnaire des finances de la Section des finances
	+2	P-3	Transfert de postes de spécialiste des ressources humaines de la Section des ressources humaines
	+1	P-3	Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé des voyages de la Section des ressources humaines
	+10	SM	Transfert de postes d'assistant (finances) de la Section des finances
	+2	SM	Transfert de postes de spécialiste des ressources humaines de la Section des ressources humaines
	+8	SM	Transfert de postes d'assistant chargé des ressources humaines de la Section des ressources humaines
	+5	SM	Transfert de postes d'assistant (voyages) de la Section des ressources humaines
	+2	SM	Transfert de postes d'assistant administratif de la Section des ressources humaines
	+2	GN	Transfert de postes d'assistant chargé des ressources humaines de la Section des ressources humaines
	+2	GN	Transfert de postes d'assistant administratif de la Section des ressources humaines
	+2	GN	Transfert de postes d'assistant (voyages) de la Section des ressources humaines
	+1	GN	Transfert d'un poste d'assistant (finances) de la Section des finances
Total, Centre de services régional d'Entebbe	+39		
Total	-8		
Récapitulatif			
Postes d'agent recruté sur le plan international	-3		
Postes d'agent recruté sur le plan national	-5		

Abréviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

Annexe III

Calendrier d'exécution des projets de construction pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour à achever durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

<i>Projet</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Objectifs pour 2012/13</i>	<i>Nombre de projets en 2012/13</i>	<i>Estimation des coûts (dollars É.-U.)</i>	<i>Type de projets</i>	<i>Dépenses prévues dans le projet de budget 2012/13</i>	<i>Période de lancement du projet (pour les projets reportés)</i>	<i>Date d'achèvement prévue/visée</i>
1. Construction de camps destinés aux contingents sur les bases d'opérations	Sur les 37 camps militaires à construire, 33 seront construits d'ici à la fin de l'exercice 2011/12. La construction des 4 camps restants a été reportée, dans l'attente du résultat de l'examen du personnel en uniforme.	La MINUAD souhaite sécuriser la zone du Djebel Marra, en construisant un nouveau camp militaire sur le site de Feina. La base d'opérations sera construite pendant l'exercice 2012/13 au moyen de ressources internes.	1	600 000	Création	Oui	Non reporté	30 novembre 2012
2. Construction de centres de police de proximité à sécurité renforcée	Sur les 70 centres de police de proximité à construire, 36 seront construits d'ici à la fin de l'exercice 2011/12.	Pour l'exercice 2012/13, sur les 34 centres de police de proximité à construire, la MINUAD projette de construire au moyen de ressources internes 12 centres prioritaires d'un coût réduit de 100 000 dollars par centre (coût estimatif des matériaux), pour lesquels des terrains ont été achetés. La construction des 22 centres restants pour lesquels il demeure difficile de trouver des terrains a été reportée jusqu'à ce que les problèmes de terrain et de sécurité soient réglés.	12	1 200 000	Composante des projets pluriannuels	Oui	Non reporté	30 juin 2013

<i>Projet</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Objectifs pour 2012/13</i>	<i>Nombre de projets en 2012/13</i>	<i>Estimation des coûts (dollars É.-U.)</i>	<i>Type de projets</i>	<i>Dépenses prévues dans le projet de budget 2012/13</i>	<i>Période de lancement du projet (pour les projets reportés)</i>	<i>Date d'achèvement prévue/visée</i>
3. Goudronnage de routes intérieures pour les logements destinés au personnel percevant une indemnité de subsistance (missions) dans les camps géants des trois secteurs	Nouveau projet devant commencer en 2012/13	Prévu pour l'exercice 2012/13	3	1 500 000	Création	Oui	Non reporté	30 juin 2013
4. Travaux de génie civil pour la construction d'hélistations sur des bases d'opérations et les principaux centres de police de proximité	Sur les 34 hélistations prévues, 23 seront construites d'ici à la fin de l'exercice 2012/13	Construction, au moyen de ressources internes, des 11 hélistations restantes dans les zones prioritaires, pour un coût estimé à 100 000 dollars par hélistation	11	1 100 000	Composante des projets pluriannuels	Oui	Non reporté	31 décembre 2012
5. Travaux de génie civil pour le projet d'aérodrome de la MINUAD à l'aéroport d'Al-Fasher	Composante des projets pluriannuels, sous réserve du règlement d'un problème de terrain. Construction prévue durant l'exercice 2012/13	Projet d'aérodrome d'Al-Fasher	1	3 000 000	Composante des projets pluriannuels	Oui	Non reporté	30 juin 2013
6. Construction d'un entrepôt en dur (maçonnerie)	Durant l'exercice 2011/12, la MINUAD prévoit de construire un entrepôt en dur (maçonnerie) pour l'approvisionnement à Al-Fasher.	La construction de 2 autres entrepôts en dur (maçonnerie) est prévue durant l'exercice 2012/13, en fonction des besoins de la Mission.	2	3 000 000	Création	Oui	Non reporté	31 mai 2013
7. Matériaux de construction pour travaux internes, incluant le coût des matériaux et des frais de transport (qui ne sont pas inclus dans les coûts du projet)	Dans l'ensemble de la mission	Les projets de construction doivent, pour la plupart, être exécutés au moyen de ressources internes.	–	4 200 000	Achat de matériaux	Oui	s.o.	

<i>Projet</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Objectifs pour 2012/13</i>	<i>Nombre de projets en 2012/13</i>	<i>Estimation des coûts (dollars É.-U.)</i>	<i>Type de projets</i>	<i>Dépenses prévues dans le projet de budget 2012/13</i>	<i>Période de lancement du projet (pour les projets reportés)</i>	<i>Date d'achèvement prévue/visée</i>
8. Ressources nécessaires au recrutement de vacataires pour divers travaux de construction internes	Dans l'ensemble de la mission	Les projets de construction doivent, pour la plupart, être exécutés au moyen de ressources internes.	–	2 400 000	Recrutement de vacataires pour les travaux de projets prévus	Oui	s.o.	
Total partiel (coût estimatif des projets de travaux de construction)				17 000 000				
Projets relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'environnement								
1. 20 études hydrométéorologiques et forage de 25 trous de sonde	Dans l'ensemble de la mission	Effectuer 20 études hydrométéorologiques, établir 20 sites et forer 25 trous de sonde	25	2 000 000	Composante des projets pluriannuels	Oui	Non reporté	30 juin 2013
2. Construction de 1 barrage en terre et de 3 hafirs	Dans l'ensemble de la mission	Construction de 1 barrage en terre et de 3 hafirs	1 et 3	500 000	Composante des projets pluriannuels	Oui	Non reporté	30 juin 2013
3. Site de décharge contrôlée sur les bases d'opérations	Dans l'ensemble de la mission	Construction de 10 sites de décharge contrôlée sur les bases d'opérations	10	600 000	Composante des projets pluriannuels	Oui	Non reporté	30 juin 2013
4. Structures de collecte des eaux de pluie sur 10 bases d'opérations	Dans l'ensemble de la mission	Construction de structures de collecte des eaux de pluie sur 10 bases d'opérations	10	500 000	Composante des projets pluriannuels	Oui	Non reporté	30 juin 2013
5. Construction d'un réservoir d'eau métallique surélevé visant à améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en eau de 25 bases d'opérations essentielles	Dans l'ensemble de la mission	Construction d'un réservoir d'eau métallique surélevé visant à améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en eau de 25 bases d'opérations essentielles	25	1 250 000	Composante des projets pluriannuels	Oui	Non reporté	30 juin 2013
Total partiel (coût estimatif des projets relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'environnement)				4 850 000				
Total, coût estimatif				21 850 000				